



LE GRAND DÉFI

GUIDE

DES BONNES PRATIQUES
POUR RÉUSSIR VOTRE
ÉVÈNEMENT



PAR L'ASSOCIATION O'CYTO

Avec le soutien institutionnel de



SOMMAIRE

Le grand défi 2024

- 🧩 Le projet et son intérêt **(page 3)**
- 🧩 Trouver une idée d'évènement à organiser **(page 4)**

Construire son évènement

- 🧩 Identifier ses besoins **(page 7)**
- 🧩 La sensibilisation en entreprise / à l'école **(page 8)**
- 🧩 S'associer à un évènement existant **(page 9)**
- 🧩 Organiser un évènement dans un lieu public **(page 10)**
- 🧩 Trouver des partenaires / sponsors **(page 16)**

Faire vivre son évènement

- 🧩 Faire connaître son évènement **(page 17)**
- 🧩 Transmettre les bons messages **(page 21)**
- 🧩 Collecter des fonds pour soutenir la recherche **(page 24)**
- 🧩 Remerciements **(page 25)**

Le grand défi 2024



EN 2024, L'ASSOCIATION O'CYTO POUR LES MALADIES AUTO-IMMUNES DU SANG CÉLÈBRE SES 10 ANS !

Les **cytopénies auto-immunes** qui regroupent le : Purpura Thrombopénique Immunologique (PTI), l'Anémie Hémolytique auto-immune ou encore la Neutropénie auto-immune et le syndrome d'Evans sont des **maladies rares**. Par définition, elles ne bénéficient pas d'une grande visibilité. Pourtant, la voix des malades et de tous ceux qui se mobilisent pour combattre ces maladies mérite d'être entendue.

A l'occasion des 10 ans de l'association, nous faisons un pari fou et festif ! Afin de célébrer l'engagement des bénévoles, de la communauté médicale et de **mettre à l'honneur le combat des enfants et adultes touchés par la maladie**, nous nous lançons un grand défi : celui de faire un **maximum de bruit** pendant un an pour faire connaître les cytopénies et soutenir la recherche.

Pour cela, nous comptons sur les **adhérents**, les **sympathisants**, les **patients**, les **professionnels de santé** et toutes les personnes susceptibles de s'associer à la cause des malades.



LE PRINCIPE ?



Il est très simple, et surtout très libre : il s'agit pour toutes les personnes motivées, d'organiser sur son territoire, un **évènement quel qu'il soit, pourvu qu'il soit fédérateur**. De petite ou de grande ampleur, l'objectif de ces rencontres est de sensibiliser à l'existence de nos maladies et, à terme, de soutenir la recherche pour les vaincre.

Toutes les idées sont bonnes et aucune taille minimale d'évènement n'est requise. L'important étant de sensibiliser une poignée, des dizaines, des centaines et pourquoi pas des milliers de personnes à l'existence des cytopénies et au combat des personnes qui en sont atteintes. Chaque initiative cumulée aux autres, contribuera à la fin, à augmenter la visibilité de ces maladies et à faire connaître les enjeux autour de la prise en charge des patients.

QUEL TYPE D'ÉVÈNEMENT ORGANISER ?

Vous souhaitez vous mobiliser mais vous ne savez pas réellement vers quel projet vous tourner ? Nous vous fournissons quelques idées, même si la liste est loin d'être exhaustive. Il peut s'agir, par exemple, d'un évènement **sportif, artistique** ou encore **ludique** et **pédagogique**.

Sportif comme : une marche solidaire dans votre commune, une course à pied, un tournoi de football, de ping-pong ou de n'importe quel autre sport.

Vous pouvez même, par exemple, vous associer à un club ou une association sportive pour organiser un évènement en partenariat. Il peut aussi s'agir de s'associer à un évènement déjà organisé.

“ On attend avec impatience les premiers évènements, faisons de 2024 l'année des cytopénies ! ”

Serge Laborde,
président de O'cyto

Artistique comme par exemple : organiser ou vous associer à l'organisation d'un spectacle de théâtre, un concert, un festival. Vous avez un talent ou connaissez quelqu'un qui est particulièrement bon en travaux manuels ? Pourquoi pas proposer un atelier créatif et profiter de ce rendez-vous pour indiquer qu'il est organisé au profit des personnes atteintes de maladies auto-immunes du sang ? Les bénéfices des inscriptions, si elles sont payantes, peuvent par exemple être reversés à l'association.

Des rencontres **ludique et pédagogique** enfin, comme un loto, une kermesse ou tout simplement un stand de sensibilisation dans votre commune, sur un marché, dans un forum associatif, dans une école, une entreprise...

N'hésitez pas à envisager des interventions orales sous forme de temps de sensibilisation au sein de votre entreprise ou dans votre école (voir page 8).

TROUVER UNE IDÉE

Vous êtes super motivé(e), mais vous cherchez LA bonne idée ? Sachez que tous les événements seront, pour l'association et pour les malades qui ne bénéficient que peu de visibilité le reste de l'année, **exceptionnels** ! Et surtout, ils contribueront tous à donner de l'importance à notre action.

Les questions à vous poser si vous cherchez une idée :

- *Dans quoi suis-je doué(e) ?*
- *Ai-je des facilités/compétences/expériences particulières dans un domaine (sport, art, organisation, relationnel..) ?*
- *Ai-je des contacts dans mon entourage susceptibles de m'aider, de me faire bénéficier de leur réseau, de leur savoir-faire, de leur influence pour soutenir mon projet ?*



- *Ai-je des facilités d'accès dans un lieu (salle communale, stade, entreprise, école...).*
- *Y-a-t-il des évènements récurrents sur mon territoire dont l'organisation serait susceptible d'être approchée pour un partenariat ?*
- *Ai-je déjà assisté à des évènements similaires par le passé qui pourraient m'inspirer ?*

Vous l'aurez compris : ces facteurs mis bout à bout pourront vous donner des pistes pour trouver **l'idée d'évènement qui vous convient le mieux** et qui sera, sans nul doute, une réussite.

Nous avons hâte de vous accompagner dans la réalisation de vos projets !

LE PRÉSIDENT DE O'CYTO A UN MESSAGE POUR VOUS
ÉCOUTEZ LE VITE !



Construire son évènement



IDENTIFIER SES BESOINS

Ça y est, vous avez trouvé l'idée parfaite et avez déjà commencé à imaginer comment allait s'organiser l'évènement ?!

Il est important de lister les différents éléments composant votre projet, afin d'être sûr de ne pas louper d'étapes ensuite.

Déterminer :

- **Les référents/contacts de chaque partie-prenante nécessaire à la construction du projet**
- **Un lieu potentiel** (selon l'endroit, des autorisations spécifiques peuvent être nécessaires)
- **Une/des date(s)**
- **Les personnes/population cible(s) pour l'évènement**
- **Le nombre approximatif de personnes présentes à l'évènement**

- **Si besoin**, le matériel nécessaire
- **Si besoin**, la nourriture et les boissons nécessaires
- **Si besoin**, les investissements/fonds utiles pour parvenir à réaliser mon projet
- **Si besoin**, les éventuels sponsors, partenaires, qui pourraient soutenir l'évènement.



LA SENSIBILISATION EN ENTREPRISE ...

Les entreprises représentent souvent de potentiels soutiens importants dans le cadre d'actions de sensibilisation. Le développement de politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) depuis plusieurs années vient de surcroît en faveur de ce type de considérations. N'hésitez pas à **parler de votre action** à votre employeur, et à envisager un évènement dans votre cadre professionnel. Nombre d'entreprises sont souvent favorables à se mobiliser pour des causes **ayant du sens** pour l'un de leurs employés, qu'il soit lui même atteint ou bien concerné en tant que proche par la maladie.

Une **rencontre** sur la pause déjeuner, une **communication** spécifique via une newsletter interne par exemple, un **stand** de sensibilisation à la sortie des locaux, un **passage** dans les services pour parler de la maladie, un **challenge d'équipe** en faveur des cytopénies... le champ des possibles est vaste et vos employeurs une ressource considérable. Selon la taille de l'entreprise, les personnes/services pouvant être mobilisées par le projet sont : la direction, le/la référente handicap, le/la médecin du travail, les ressources humaines, le service communication ... etc.



... OU À L'ÉCOLE

De la même manière, ces **initiatives fédératrices** peuvent être déclinées au sein des établissements scolaires. Une prise de parole dans les classes, une vente de gâteaux au profit de l'association pour soutenir un élève atteint de cytopénies, un challenge collectif... Toutes les idées sont bienvenues pour sensibiliser dès le plus jeune âge au vivre ensemble et à la maladie.

S'ASSOCIER À UN ÉVÈNEMENT EXISTANT

Il est courant dans le milieu associatif, et en particulier pour des associations qui concernent des maladies, de **s'associer** à des évènements organisés par d'autres organismes. Le principe est de lui donner une symbolique caritative. Il peut par exemple s'agir d'une course, d'un trail, d'une marche organisée par un club ou une commune et pour laquelle on annonce "*qu'un euro par dossard acheté*" est reversé à une association de malades. Le même principe est bien entendu valable avec tout type de rassemblement, comme des spectacles.

Pensez-y ! Les équipes organisatrices d'évènements près de chez vous seront sûrement ravies de donner un coup de pouce à une association de patients et mettre en lumière une maladie rare.

N'oubliez pas de négocier un espace pour tenir un stand d'informations pour faire connaître nos maladies le jour-J !



ORGANISER UN ÉVÈNEMENT DANS UN LIEU PUBLIC

© HelloAsso



Dans le cadre de ses activités ou pour une raison annexe comme le recrutement de volontaires, appel aux dons (...) une association à but non lucratif peut organiser un événement dans un lieu public. Dans ce cas, elle se doit de respecter certaines règles et obligations légales. Et ce, qu'il s'agisse d'une manifestation culturelle ou sportive, d'un vide-grenier ou bien d'un défilé.

Quelle démarche pour organiser une manifestation ?

Dans le cadre de l'organisation d'un événement associatif temporaire dans un lieu public, les organisateurs doivent obtenir l'autorisation de l'autorité compétente. Cette démarche est nécessaire pour les cortèges, les défilés, les rassemblements et toute manifestation sur la voie publique. Seules les fêtes de village et fêtes traditionnelles en sont exemptées. La démarche s'effectue ainsi auprès de :

- La mairie de la commune (selon les articles L.2212-1 et 2212-2 du CGCT, le pouvoir de police appartient au maire)
- La préfecture du département (si l'événement se déroule sur le territoire de communes où la police nationale est compétente)

Contenu de la déclaration de la manifestation

Quelles informations dans votre déclaration de rassemblement en Mairie ou Préfecture ?

L'association loi 1901 doit procéder à une déclaration préalable dans laquelle il faudra mentionner un certain nombre d'informations.

- Les données relatives à l'organisme associatif organisateur (nom, adresse et contact)
- L'identité et l'adresse de son représentant légal
- Les nom, prénoms et coordonnées (domicile et contact)
- L'objet et le lieu (ou les lieux) de la manifestation
- La date de déroulement ainsi que les heures de début et de fin de l'événement associatif
- L'itinéraire pour les manifestations qui impliquent le déplacement de personnes comme les défilés et cortèges
- Une estimation du nombre de participants que vous attendez
- Un descriptif des dispositifs de sécurité prévus
- Les spécificités de l'événement (utilisation d'une sonorisation, déploiement de banderoles...)

À noter que cette demande doit laisser apparaître la signature de plusieurs personnes. Du président ou d'un de ses représentants délégués. Mais également de responsables de l'organisation, lesquels devant être domiciliés dans le département où la manifestation a lieu.

Contactez l'association pour obtenir la signature du président de O'Cyto !



Cette rubrique est rédigée grâce au contenu et avec le soutien de la plateforme HelloAsso

Comment écrire une demande d'autorisation ?

Complétez les informations relatives à votre association en haut à gauche et celles du destinataire en haut à droite. La lettre de demande d'autorisation au maire ou à la préfecture pourra se présenter comme suit :



Je soussigné(e) (votre nom), en qualité de représentant de l'association O'Cyto sollicite (la Mairie de xx ou la préfecture de xx) pour organiser notre événement (précisez le type d'événement), sous l'appellation (nom de l'événement), (la date), à (précisez le lieu public). Cet événement a pour objectif (indiquez l'objectif).

Le nombre maximum de personnes attendues à cette manifestation est estimé à (indiquez le nombre).

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement :

(mentionnez leur nom, prénom, domicile et fonction)

Ainsi que nos démarches pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation (indiquez vos démarches)

(Si votre manifestation implique de la sono, affichage... etc, précisez-le)

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans l'espoir d'un accueil favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Maire/ Monsieur le Maire ou Préfecture, l'assurance de ma considération distinguée.

Délai de dépôt de la demande d'autorisation

Pour le dépôt de la demande d'autorisation, il faut qu'il s'opère au moins trois jours francs et au maximum quinze jours francs avant la date de l'événement. Pour Paris, il doit s'effectuer deux mois à l'avance.



Instruction et décision de votre demande de manifestation sur voie publique

Examination du dossier de demande

L'organe compétent examinera :

- la mise en place de procédures pour assurer la sécurité des participants (pompiers, poste de secours si nécessaire ...),
- la norme des installations prévues si il y en a (tente, gradins, chaises, chapiteau, scène...),
- les assurances souscrites,
- le prestataire responsable du nettoyage après la manifestation ou le cas échéant les mesures prévues.



Les obligations en termes de sécurité

Peu importe le nombre de participants et visiteurs attendus pour son événement, une structure associative doit prêter une attention particulière à la sécurité. D'ailleurs, **la responsabilité civile et pénale lui incombe**. Dès lors, l'association se doit d'employer tous les moyens nécessaires pour respecter et **faire respecter les règles en vigueur en matière de sécurité**.

Cette rubrique est rédigée grâce au contenu et avec le soutien de la plateforme HelloAsso

Voici les obligations légales et réglementaires de sécurité qu'elle doit observer et vérifier :

- La souscription aux assurances indispensables pour la protection des personnes et des biens,
- La conformité des installations prévues pour l'accueil de la manifestation (tentes, scènes, enceintes, équipements électriques, etc.),
- Le respect des horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que des règles d'hygiène et de surveillance,
- La mise en place d'un poste de secours assuré par un organisme agréé (Croix-Rouge ou Protection civile) pour les rassemblements de plus de 1 500 personnes,
- L'accessibilité des lieux (présence des sorties de secours, des rampes d'accès...), notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- La prévention des incendies (relation avec les pompiers).

Démarches supplémentaires

Dans certains cas, l'association à but non lucratif à l'initiative de l'organisation de la manifestation dans l'espace public comme un centre ville ou sur la voie publique doit également se soumettre à d'autres obligations légales.



La mise en place d'un débit temporaire de boisson ou d'une buvette

Il peut arriver d'ouvrir **temporairement un débit de boisson ou une buvette**. Dans ces circonstances, l'obtention d'une autorisation de la mairie est de rigueur. Les organisateurs doivent ainsi adresser leur demande de licence de débit de boisson temporaire au moins quinze jours avant la date de la manifestation. Bien évidemment, le respect de l'hygiène alimentaire est également de mise dans l'intégration d'une buvette.

La Mairie peut mettre à disposition des containers d'ordures ménagères et autres prêts de matériel.



L'organisation d'une loterie, d'une tombola ou d'un loto

Que ce soit pour l'organisation d'une loterie, d'une tombola ou d'un loto, l'autorisation de la préfecture ou de la mairie est requise. Pour cela, l'organisation associative doit en faire la demande auprès de l'autorité compétente via le formulaire Cerfa n° 11823*02. Outre ce document, elle doit aussi y joindre les statuts de l'association (s'il s'agit d'une première demande). **Contactez O'Cyto pour obtenir ces documents !**

La diffusion de musique

Si vous prévoyez de diffuser de la musique lors de votre événement associatif dans un domaine public ou sur la voie publique, vous devez obtenir une autorisation de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM). Le montant des droits d'auteur dépend en tout cas du cadre dans lequel la musique est diffusée. Il va sans dire que vous n'aurez en aucune façon besoin de faire une demande auprès de la SACEM si vous décidez d'émettre des œuvres tombées dans le domaine public (70 ans après le décès du compositeur).

*Si les dispositions légales et réglementaires peuvent paraître lourdes, **pas de panique** ! Adressez-vous à votre municipalité qui vous accompagnera et vous indiquera les spécificités propres à votre commune !*



TROUVER DES PARTENAIRES / SPONSORS



Dépendant de l'évènement que vous aurez choisi d'organiser, de son ampleur, de son lieu et du nombre de personnes rassemblées, vous aurez peut-être besoin de bénéficier du soutien de votre municipalité, de commerçants, d'organismes, qui pourront vous **ouvrir des portes** ou bien vous apporter une aide **matérielle, logistique** ou même **financière** pour organiser au mieux votre manifestation. Une boulangerie pour offrir des viennoiseries, un commerçant pour effectuer un don, une salle mise à disposition ... Les manières de soutenir l'association O'Cyto et les malades sont multiples :

- Organiser un évènement ou bien accepter et faciliter l'organisation d'un temps de sensibilisation sur son site.
- Fournir les contacts utiles et accompagner les adhérents de notre association dans l'organisation en leur donnant accès à toutes informations utiles et nécessaires propres à la localité pour leur permettre de monter leur évènement.
- Faire bénéficier à l'association de ses leviers et réseaux de communication afin de faire connaître les cytopénies et ses malades et promouvoir les initiatives.
- Faire un don financier ou matériel à l'association.

En contre-partie, vous pouvez proposer de faire **figurer le logo** de l'organisme partenaire sur vos éléments de communication. Nous pouvons aussi envisager de les mettre à l'honneur sur les **réseaux sociaux de l'association**, pour souligner leur généreux soutien.

Le dossier de présentation/sponsoring de l'opération (personnalisable) reprenant les grands éléments autour de la maladie et de la campagne de sensibilisation de 10 ans, est disponible en téléchargement sur notre site internet ! **Emparez-vous en vite !**



Faire vivre son évènement



FAIRE CONNAITRE SON ÉVÈNEMENT

Le secret d'une manifestation réussie ? Une organisation bien pensée, des autorisations délivrées, des participants motivés sans oublier de bien **communiquer**. La communication fait partie d'un incontournable dans l'organisation de quelconque évènement. Une communication bien ficelée est indispensable, et c'est une étape à ne pas négliger pour bien faire connaître son projet et atteindre ses objectifs.

Une fois vos cibles et partenaires identifiés, n'hésitez pas à leur demander si vous pouvez bénéficier de leurs réseaux et leviers de communication :



- Partage sur leurs **réseaux sociaux**
- Partage dans la **Newsletter**
- Article dans le **journal** de l'organisme
- Annonce sur des **écrans publicitaires** (communaux, entreprise..)
- Affichage des **visuels** de l'évènement dans leurs locaux
- Partage de **flyers**
- Partage auprès de leur réseau de **journalistes** locaux



LA COMMUNICATION ONLINE

Si le soutien des parties-prenantes de votre projet d'évènement est important, il n'en demeure pas moins que vous devrez probablement, vous aussi, effectuer un travail de prospection et de communication afin d'atteindre vos cibles.

Sur internet, les leviers de communication sont importants et facilement accessibles. Aujourd'hui une grande partie de la population dispose d'au moins un réseau social et l'utilise quotidiennement.

Si vous êtes sur Facebook, n'oubliez pas de créer un évènement et d'y renseigner toutes les indications relatives à votre manifestation : l'horaire, le lieu précis, l'objet... Pensez à bien mettre cet évènement en mode "**Public**" et à y inviter tous vos amis Facebook.

Il est également de mise de **prendre contact** directement sur les réseaux sociaux, avec des pages dont les abonnés peuvent être captifs pour votre évènement. Par exemple, si vous organisez une course, vous pouvez tenter d'approcher les groupes réunissant les adeptes de course à pied de votre département afin de leur faire part de l'information. Si vous organisez un atelier créatif, pourquoi pas vous mettre en relation avec les pages des clubs de travaux manuels de votre territoire.

L'ONGLET SE PRÉSENTE COMME CECI



O'Cyto met à votre disposition sur son site internet des **outils de communication** dans des formats adaptés aux différents réseaux sociaux. Ils sont à utiliser sans modération.



LA COMMUNICATION OFFLINE



Si communiquer via des outils digitaux est essentiel, il n'en demeure pas moins que la communication "offline", c'est à dire, celle qui utilise des techniques non liées à internet, reste importante. Plus les actions de communication seront **diversifiées**, plus elles auront de chance de toucher un public large.

Aussi, aller disposer (avec l'accord des responsables des lieux) des affiches et des flyers dans des **sites de passage** (commerces...) ou bien des endroits stratégiques pour atteindre votre cible (clubs de sport, de musique, entreprises...) fait partie du jeu de la communication. Pour cela, armez-vous de vos plus beaux sourires et révisez bien votre discours en faveur des malades, vous obtiendrez probablement beaucoup de réponses favorables.

MOBILISER LA PRESSE LOCALE

Les journaux locaux sont souvent disposés à partager les initiatives des habitants du territoire. Aussi, nous vous recommandons vivement de communiquer (vous pouvez utiliser le communiqué de presse type personnalisable !) auprès des **rédactions de vos journaux** papier ou web de proximité.



Les rédactions de proximité sont bien trop nombreuses pour que nous puissions toutes les lister dans ce guide. Toutefois, nous vous donnons quelques clefs simples pour prendre contact avec les journalistes de vos journaux locaux :

Lorsque vous avez identifié les journaux de votre territoire, vous pouvez trouver facilement une **adresse contact** en tapant “[nom du journal] contacter” dans votre moteur de recherche. Chaque rédaction dispose d’une page sur laquelle vous trouverez les adresses mails auxquelles diffuser vos communiqués.

Autre astuce : repérez sur les articles que vous lisez les noms des journalistes qui les ont rédigés et recherchez ensuite leur adresse mail ou leur contact sur internet. Ils sont souvent publics ! Nombre de journalistes sont également présents sur X (ex-Twitter), c’est un levier à creuser si vous souhaitez les contacter.

Vous pouvez enfin contacter l’association, qui dispose d’un petit réseau de journalistes locaux, afin de voir si nous bénéficions de contacts privilégiés près de chez vous.

Quand diffuser son communiqué ?

En terme de temporalité, nous recommandons d’effectuer votre communication presse en **2 temps** :

Une fois votre évènement confirmé et l’organisation avancée, vous pouvez effectuer un premier jet de diffusion d’un communiqué de presse, pour annoncer votre projet et anticiper les éventuelles organisations d’échanges, rencontres, interviews... Cette étape peut survenir environ **un mois** avant l’évènement.

Nous vous recommandons ensuite de re-communiquer largement **2 à 3 jours** avant la tenue de votre évènement.



TRANSMETTRE LES BONS MESSAGES

ÉLÉMENTS DE LANGAGE



Lors de la tenue de votre évènement ou même en amont, vous allez devoir expliquer pour quelle raison et pour quelle cause vous agissez. Aussi, nous vous transmettons quelques clefs pour transmettre les bons messages et faire valoir les enjeux autour des malades atteints de cytopénies :

Parler de la maladie :

- Les cytopénies auto-immunes sont des **maladies rares** et **orphelines** qui touchent plusieurs **centaines d'enfants et d'adultes** en France et des milliers dans le monde. Elles se manifestent par un dérèglement soudain du système immunitaire qui détruisent les plaquettes et les globules blancs et rouges et provoquent notamment **fatigue, souffle court** et hyper-sensibilité aux **infections**.
- Elles peuvent guérir ou rester présentes par poussées **tout au long de la vie** de celui qui en est atteint.
- Grâce à la recherche, les causes et mécanismes de ces maladies rares commencent à être élucidés et les patients sont de mieux en mieux pris en charge. Nous devons poursuivre les efforts afin que chaque patient puisse vivre le plus normalement possible.

Parler de l'association :

- L'association O'Cyto, créée il y a 10 ans, a pour mission d'**entretenir autour de chaque malade un espace d'échange**, de partage et d'entraide et de trouver des fonds pour soutenir la recherche autour des maladies auto-immunes du sang.
- Elle travaille en lien étroit avec les institutions publiques, pour faire valoir la **parole des malades**.

Parler du grand défi :

- En 2024, l'association O'Cyto pour les maladies auto-immunes du sang célèbre ses 10 ans. À cette occasion, elle lance un grand défi : pendant un an, faisons ensemble un maximum de bruit pour faire connaître la maladie et soutenir la recherche !
- **C'est pour cette raison que nous organisons cet évènement.** Des évènements sont déclinés partout en France pour faire connaître nos maladies.
- À ce jour, les **cytopénies auto-immunes ne bénéficient pas d'une grande visibilité.** Afin de célébrer l'engagement des bénévoles, de la communauté médicale et mettre à l'honneur le combat des enfants et des adultes touchés par la maladie, nous souhaitons faire du bruit et porter à la connaissance du grand public nos enjeux.
- Nous avons besoin du soutien du plus grand nombre pour faire connaître nos maladies et la vie des patients qui en sont atteints.
- Si vous souhaitez **soutenir la recherche** pour un jour vaincre les cytopénies auto-immunes et améliorer la prise en charge des patients, vous pouvez en parler autour de vous, allez visiter notre site internet ou bien faire un don sur :

www.helloasso.com/associations/o-cyto/collectes/o-cyto



UTILISER LES OUTILS DE COMMUNICATION DE O'CYTO

O'Cyto met à votre disposition un ensemble d'outils de communication que nous vous invitons à utiliser au maximum lors de la préparation et la réalisation de votre évènement :

Ils sont tous téléchargeables sur le site internet de O'Cyto à l'adresse :

o-cyto.org/actualites/le-grand-defi-mobilisons-nous-pour-les-cytopenies/



Un dossier de présentation/sponsoring pour transmettre aux organismes et partenaires que vous démarchez.



Un communiqué de presse et un dossier de presse personnalisable



Un flyer recto-verso présentant les les cytopénies et leurs enjeux

Mais aussi :

- Des drapeaux pour décorer vos évènements (demandez-les à l'asso !)
- L'affiche personnalisable
- Les visuels pour les réseaux sociaux
-

SOUTENIR LA RECHERCHE LA COLLECTE DE FONDS

Au-delà de faire connaître nos maladies et de les rendre plus visibles, l'un des autres objectifs de l'opération est également, si possible, de collecter des fonds pour la recherche, dans le but d'un jour vaincre les cytopénies. Si certaines personnes sensibilisées souhaitent soutenir l'association, plusieurs options s'offrent à vous :

La page HelloAsso de O'Cyto:

Le plus simple, rapide et pratique, est d'envoyer directement les généreux donateurs vers la page de collecte en ligne, disponible via ce lien : www.helloasso.com/associations/o-cyto/collectes/o-cyto ou par le biais de ce QR code, qui peut être "flashé" en une seconde sur le flyer.



Chaque don est libre et donne lieu à une réduction d'impôts. La plateforme HelloAsso délivre un reçu fiscal à l'issue du don.

Particulier

Peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 1 000 € de don par an. Au delà, la réduction est de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu net imposable, avec possibilité de report de l'excédent sur un total de 5 ans.

Organisme / Entreprise

L'ensemble des versements à O'CYTO permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Les chèques :

Bien que moins fréquents, il est encore d'usage pour certaines personnes, de vouloir soutenir des causes en leur délivrant un chèque. Si ce cas de figure se présente : indiquez au donateur d'écrire "Association O'Cyto" sur l'ordre du chèque.

Vous pourrez ensuite les transmettre à un membre de l'association si vous projetez de participer à une rencontre associative prochaine.

Ou bien, les poster à l'intention de :

Serge Laborde
Association O'Cyto
33 avenue de Cajus
33450 Saint-Loubes



Les espèces :

Si vous êtes receveur de dons en espèces, nous vous conseillons de les conserver et de les convertir en chèque, que vous adressez à l'association, ou bien par virement. Prenez contact avec nous !

REMERCIEMENTS

A l'issue de votre évènement, il est de bon sens de prendre un temps pour remercier par **mail**, ou par **courrier** toutes les personnes et partenaires qui ont, par leur aide et leur action, contribué à la réussite de votre évènement et par ricochet, à soutenir la cause des malades. Vous pouvez leur dresser un compte-rendu chiffré et valoriser leur investissement. Peut-être souhaiteront-ils s'engager de manière durable ensuite pour la cause des cytopénies ? N'hésitez pas à demander au bureau de l'association un courrier type si vous souhaitez que ce message soit porté directement par O'Cyto.

CONTACTS



Serge Laborde (Président)
contact@o-cyto.org
0687738248

Association O'cyto (national)

Florine Bourgeois
contact@o-cyto.org
0646464538

Consultante - chargée du "grand défi"



www.o-cyto.org

Avec le soutien institutionnel de



*Nous comptons sur vous
Merci !*

